

Jean ROUSSELET ¹, Thi-Câu (Dap-Cau)
(Argenton, Indre, 18 mai 1859-Hanoï, 21 août 1927)

Conserves alimentaires

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE DU TONKIN
Tenu à Hanoï les 4, 5, et 6 décembre 1898

LAURÉATS
Diplômes d'honneur
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 décembre 1898)

3^e CATÉGORIE. — RACES PORCINES
3^e Section.— PRODUITS DE CROISEMENTS ET RACES IMPORTÉES
Rousselet 3^e prix 20 \$ 00, médaille de bronze.

suite
DEUXIÈME CLASSE
Produits agricoles — Alimentation. —
Produits industriels.
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 décembre 1898)

3^e CATÉGORIE. — PRODUITS DE L'HORTICULTURE. PLANTES, FRUITS, LÉGUMES,
FLEURS

1^{re} Section. — FRUITS INDIGÈNES FRAIS OU SÉCHÉS
MM. Rousselet 1^{er} prix 15 \$ 00 médaille d'argent

2^e Section. — LÉGUMES D'EUROPE RÉCOLTÉS AU TONKIN
Rousselet 2^e prix 10 \$ 00 médaille de bronze.

1^{re} Section. — AUTRES CÉRÉALES, FARINES, FÉCULES, PATES, FARINES, RACINES ET
TUBERCULES ALIMENTAIRES, etc.

MM. Barbotin
Rousselet

20 août 1900 : concession dans le huyên de Quê-Duong, commune de Dong-Dzu.

Primes aux planteurs.
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 août 1900)

Les primes suivantes sont accordées aux planteurs français ci-après désignés :

¹ Fils de Jean Rousselet, 28 ans, employé de chemin de fer, et de Rose Lebeau, 23 ans, sp.

Rousselet 83 p. ;
Au total. 15.000 \$ 00.

PRIMES À L'AGRICULTURE
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 février 1904)

La Commission de répartitions des primes d'encouragement à l'Agriculture vient de terminer son travail.

Province de Bac-ninh : M. Rousselet 250 p

HANOÏ
CONCOURS AGRICOLE
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 novembre 1905)

.....
M. Rousselet, de Thi-cau, obtient un succès d'estime et de.... gourmandise avec ses petits pots de confitures confectionnées avec des fruits du pays. Souhaitons qu'au prochain concours agricole, on importe au Tonkin les concours de confitures, à l'imitation de la vogue actuelle dans la Métropole.

BAC-NINH
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 janvier 1906)

.....
L'autorité civile, de concert avec l'autorité militaire, a commencé les pourparlers avec M. Rousselet, colon, au sujet du rachat de sa concession. Le mamelon occupé par les plantations Rousselet doit, en effet, recevoir des bâtiments. On parle d'y construire un camp pour un groupe complet d'artillerie coloniale.

TONKIN
II — INDUSTRIE
Situation générale de l'Indochine pendant l'année 1912

[23] La fabrique de conserves de M. Rousselet, à Thi-câu, après une longue période d'efforts soutenus, a réussi à imposer ses produits, qui sont très appréciés dans la colonie et font l'objet déjà d'une exportation assez sérieuse.

Dapcau
par H. CUCHEROUSET
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 25 août 1918)

Ce joli petit port fluvial, non loin du point terminus de la navigation à vapeur sur le Song-Csu, et que dessert aussi le chemin de fer transindochinois, possède trois usines

européennes : la briqueterie-tuilerie de la Société des Tuileries d'Indochine, annexe de celle de Hanoï, dont nous avons déjà parlé ; la fabrique de conserves alimentaires de M. Rousselet, qui a pris beaucoup de développement pendant la guerre et qui met en boîte les viandes et mets préparés, les fruits et confitures. Mais la plus importante des industries de Dapcau est la papeterie de la Société [des papeteries de l'Indochine*].

Hommes et Choses
Le Papier et le Coton
par J.-H. ROSNY AÎNÉ,
de l'Académie Goncourt
(*La Dépêche*, 7 août 1921)

Je lis avec grand intérêt, dans une publication coloniale :
« M. Long [à Nam-dinh] visite l'hôpital, le port..., la filature de soie et les ateliers de la Société cotonnière qui n'occupent pas moins de 1.500 ouvriers...

Quelques jours après, il se rendit à Bac-Ninh où il inspecta la papeterie et la fabrique de conserves [Rousselet] de Thi-Cau... »

Le papier, le coton ! Ces deux produits sont l'objet d'une concurrence internationale presque aussi intense que la lutte pour les pétroles...

.....

AEC 1922 :

CENTRES DIVERS.

Rousselet, Thi Cau. — Fabrique de conserves.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
MÉRITE AGRICOLE

(*Journal officiel de la république française*, 3 septembre 1922)

Officiers

16 Rousselet (Jean), agriculteur à Thi-Câu (Tonkin). Chevalier du 21 octobre 1910.

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 8 avril 1923)

M. Rousselet, de Thi-Câu, fait des confitures d'ananas dont l'auteur de ces lignes est très friand.

Province du Tonkin
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. 62)

ROUSSELET, fabricant de conserves alimentaires, viandes, légumes, confitures, à Dapcau.

LA COLONISATION AGRICOLE EUROPEENNE AU TONKIN
EN 1924

(Rapport du résident supérieur)

(Agence économique de l'Indochine, 31 juillet 1925)

.....
Bac -Ninh. — Cette province comprend actuellement 4 concessions agricoles s'étendant sur 319 ha, et 9 propriétés agricoles acquises, par voie d'achat et s'étendant sur 1.415 ha.

L'exploitation de ces domaines est confiée à des métayers indigènes, qui les cultivent en riz, maïs, patates, etc. Seul, M. ROUSSELET, à Thi Cáu, exploite lui-même ses concessions où il récolte surtout les fruits et légumes nécessaires à la fabrication de conserves.

.....

BAC-NINH

(L'Avenir du Tonkin, 21 septembre 1925)

Grave accident d'auto. — Le 16 courant, un grave accident d'auto s'est produit à la bifurcation des routes Hanoï-Dap-cau et route de Sept-Pagodes, en face le marché. L'auto de M. Rousselet, propriétaire à Dap-cau, venant de la direction de Hanoï et conduite par madame Ng.-thi-Ap, âgée de 33 ans, a renversé le tirailleur de 1^{re} classe Nguyen-khan, n^o m^{le} 3. T. 4682, qui, monté sur une bicyclette, venait de la route de Sept-Pagodes. Les roues de la voiture lui ont passé sur le corps. Relevé et conduit d'urgence à l'infirmerie par les soins du propriétaire de l'auto, son état a été jugé inquiétant par le médecin, qui n'a pu se déclarer sur les suites qui peuvent en résulter, P.V. a été dressé à madame Nguyễn-thi-Ap pour défaut de brevet de capacité,

Comité d'organisation de la foire de Hanoi
Procès-verbal de la réunion du 26 janvier 1926
(L'Écho annamite, 25 février 1926)

Une mention spéciale mérite d'être accordée à l'exposition de la province de Bac-Ninh dont le résident, M. Wintrebert, a été le véritable animateur.

Il constitua un comité provincial qui était composé de :

M. Rousselet, industriel à Dapcau ;

M. Birot, directeur général des Papeteries à Dap Cau ;

M. Veyrenc, concessionnaire de l'Electricité à Dap-Cau ;

MM. Tran van Quang, Pnam manh Trac, Nguyen van Tan, membres de la Chambre consultative, délégués de la population de la province, auxquels s'étaient joints : MM. Ngugen quy Toan, tri phu de Tu Son, et Cat van Tan, tri huyên de Gia Lam, délégués de la résidence de Bac Ninh.

Ces messieurs réalisèrent une exposition, qui présentée sous la forme d'une « Rue de Bac-Ninh », obtint le plus franc succès, tant pour son originalité que pour le résultat obtenu ; car les ventes, soit au comptant ou à terme, accusèrent un chiffre global de : 5.834 \$ 02.

Tribunal civil
Audience du samedi 16 octobre 1926
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 octobre 1926)

Instance Ng.-Khoan contre dame Ng.-thi-Ap. — On se souvient d'un accident survenu à Bac-Ninh, à hauteur du marché, sur la route Hanoï–Dap-Cau : madame Ng.-thi-Ap conduisait l'auto de M. Rousselet, le sympathique colon de Thi-Cau, lorsqu'un tirailleur à bicyclette imprudemment se jeta sur l'auto [suivant la formule consacrée...].

L'affaire vint devant le tribunal correctionnel et madame Ng.-thi-Ap fut condamnée à amende, tandis que le propriétaire de l'auto était déclaré civilement responsable.

Le tirailleur, à qui M. Rousselet avait généreusement offert plusieurs fois, mais sans succès, 100 p. pour le dédommager tant de l'accident, que des dégâts causés à la bicyclette qu'il montait, assigna madame Ng.-thi-Ap devant le tribunal civil en 600 piastres de dommages intérêts.

Cette somme apparut singulièrement élevée au tribunal, d'autant que la faute de l'accident incombait aussi bien au conducteur de l'auto qu'au cycliste, donc la responsabilité se trouvait partagée.

« Ng.-Khoan, dira un des attendus du jugement, semble chercher à tirer un bénéfice de cet accident plutôt qu'à obtenir la juste réparation du préjudice causé ».

En conséquence, ramenant les prétentions de Ng.-Khoan à de plus justes proportions le tribunal lui alloua 115 piastres seulement. Dépens compensés.

LISTE ALPHABETIQUE DES ÉLECTEURS FRANÇAIS
À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU TONKIN.
(Du 21 février 1927)
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1927)

	Noms et prénoms	Âge	Qualité donnant droit au vote	Domicile	Date d'établissement au Tonkin
125	Rousselet (Jean)	66	Concession	Thi-Cau (Bac-Ninh)	1891 [sic]

L'affaire Heintz
(*L'Écho annamite*, 25 juin 1927)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Charbon._Tonkin_1899-2015.pdf

De France-Indochine.

La cour ayant procédé au tirage au sort des assesseurs, successivement sortent les noms de MM. Rousselet, industriel à Dap-Cau...

Les anciens s'en vont
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 août 1927)

Après la disparition du regretté M. Soler, voici que nous apprenons celle de M. Rousselet, le sympathique colon de Dap-Cau. Veni ici il y a bien des années, M. Rousselet s'installa sur les mamelons de Thi-Cau, planta et construisit et,

aujourd'hui, ceux qui passent sur la route Hanoï-Dap-Cau peuvent voir et admirer la belle propriété de M. Rousselet.

Il fallait connaître Rousselet, un peu bourru peut-être d'aspect, pour savoir tout ce qu'il y avait en lui de bonté et de générosité.

Ce fut lui aussi, avec tant d'autres déjà disparus, un bon ouvrier ; il avait créé et développé sur sa concession une industrie de conserves, à laquelle la renommée ne tarda pas à s'attacher

Encore un ancien qui s'en va ; quelles larges trouées dans leurs rangs depuis quelque temps ! Nous adressons à sa famille restée en France et à ses amis d'ici l'expression de nos bien vives condoléances.

AVIS DE DÉCÈS

Madame Vve Rousselet et ses enfants, les amis ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Jean Rousselet
industriel à Thi-Câu

leur époux et père, décédé le 21 août 1927 à la clinique Saint-Paul, à l'âge de 69 ans, et vous prie d'assister à la levée du corps qui aura lieu le mardi 23 août 1927, à 7 h 30 à la clinique Saint-Paul.

Le corps sera ensuite dirigé par camion automobile sur Thi-Câu où les obsèques religieuses auront lieu au cimetière de Lomé à 9 heures du matin.

Le présent avis tiendra lieu de faire-part.

Hanoï

Les obsèques de M. Rousselet
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 août 1927)

Mardi matin, à 7 heures 30, après la bénédiction donnée à la clinique Saint-Paul, le corps de M. Rousselet a été placé sur un camion automobile et dirigé vers Thi-Câu où ont eu lieu les obsèques.

M. Perroud, président de la chambre de commerce ; M. le commandant Révérony, secrétaire archiviste de la chambre d'agriculture ; M. Lesca, directeur des Grands Magasins Réunis ; M. et madame Vigour ; M. l'ingénieur Baron ; M. Huaux ; M. Gouguenheim ; Mme et M. Croibier-Huguet fondé de pouvoirs de la maison Bourgouin-Meiffre ; M. Comont, industriel ; M. Cucherousset, directeur de l'*Éveil économique* ; M. H. de Massiac, directeur p. i. de l'*Avenir du Tonkin*, etc. etc. assistèrent à la levée du corps et saluèrent une dernière fois les restes mortels du regretté défunt.

Nous renouvelons à la famille et aux amis l'expression de nos bien vives condoléances

REMERCIEMENTS

Madame Vve Rousselet et ses enfants, les amis, remercient bien sincèrement les nombreuses personnes qui ont assisté à Hanoï à la levée du corps, à Thi-Câu à l'inhumation de M. Rousselet, et toutes celles qui leur ont témoigné de la sympathie dans le deuil cruel qui les frappe.

BAC-NINH-THI-CAU
Les obsèques de M. Rousselet
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 août 1927)

Le corps de M. Rousselet a été transporté dans un camion de Hanoï à Bac-Ninh, mardi matin où il est arrivé à 9 heures, M. l'administrateur Tharaud, résident de France à Bac-Ninh ; M. le général Mangeot, commandant la 2^e brigade ; le clergé ; MM. Olléac ², Faugère, Dancey, le directeur et le personnel de la Papeterie ; M. Scheffer, M. Scalla, débitant général des alcools ; M. le sous-intendant et madame Glémarec ; des officiers, de nombreux sous-officiers et soldats des garnisons de Bac-Ninh et de Thi-Cau attendaient devant la cathédrale.

Un service funèbre solennel fut célébré, puis le cortège se dirigea de Thi Cau, où l'inhumation eut lieu, au cimetière de Co-Mé, voisin de la concession du défunt.

Après les dernières prières de l'Église, les braves légionnaires ayant aidé pour le transport du lourd cercueil sur la rude montée du cimetière, M. l'administrateur Tharaud prononça le discours suivant :

Mesdames, Messieurs,

C'est avec grande émotion que nous avons appris la nouvelle de la mort de notre regretté compatriote, M. Rousselet, survenue le 21 août à la clinique Saint-Paul où il était entré malade.

Avec respect, je m'incline devant ce cercueil qui renferme les restes mortels d'un homme dont la vie fut tout entière d'activité et de travail.

Il appartient à l'aventureuse cohorte, chaque jour hélas ! moins nombreuse, des vétérans de la cause française en ce pays.

Né à Argenton (Indre) le 18 mai 1859, monsieur Rousselet vint au Tonkin en 1893, à bord de ce vieux roulier des mers depuis longtemps disparu : le « Hanoï ». À son arrivée dans la colonie, il entra dans l'Administration comme surveillant des Travaux publics et fut affecté à Bac-Ninh. C'est sous sa direction que fut construit l'immeuble du Trésor au chef-lieu.

Individualiste, de caractère indépendant, il quitta vite l'Administration pour se consacrer à la colonisation et, plus spécialement, à la fabrication des conserves alimentaires, industrie dont il fut le créateur au Tonkin.

Grâce à son labeur patient, il s'était conquis une véritable renommée au Tonkin et au dehors puisqu'il exportait ses produits au Laos, en Annam et généralement dans tous les pays de l'Union.

Il vit d'ailleurs ses efforts couronnés de nombreux diplômes et médailles obtenus aux expositions de Hanoï et de Marseille et il en reçut la consécration officielle par la croix d'officier du Mérite agricole.

D'un mamelon autrefois inculte, Rousselet, grâce à une persévérance qui ne se démentit jamais, et qui restera comme le trait saillant de son caractère, réussit à faire un véritable petit éden de verdure où il aimait à se promener avec ses nombreux amis et visiteurs.

Il était membre du comité local d'hygiène et mes prédécesseurs et moi-même n'avons toujours eu qu'à nous louer de ses avis éclairés et de sa franche collaboration.

Depuis quelque temps déjà, il se plaignait du mal sournois qui le rongea ; mais, doué d'une constitution robuste, Rousselet ne pensait pas que ses forces le trahiraient aussi brusquement. Il poursuivait sa tâche avec sérénité, sachant bien que si l'homme

² Auguste Olléac (Toulouse, 1867-Hanoï, 1930) : entrepreneur de transports et de travaux... : www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Auguste_Olleac_transporteur.pdf

n'est qu'un passant sur la terre, du moins les efforts qu'il fait ne sont pas vains. Ils préparent la voie à ceux qui viendront après lui.

La dépouille mortelle de cet homme bon, simple et modeste va demeurer là, en ce coin de terre de la province de Bac-Ninh, en ce sol qu'il a tant aimé et auquel il donna le meilleur de lui-même.

Qu'il y goûte en paix l'éternel repos et puissent les sympathies qui se manifestent ici adoucir le deuil de sa famille.

Adieu Rousselet, bon artisan de l'œuvre française en ce pays.

M. le commandant Révérony, au nom des Anciens Tonkinois, salua en termes émus la dépouille de l'homme de bien, du brave cœur que fut M. Rousselet.

Nous renouvelons à madame Vve Rousselet, à ses deux enfants, au frère de M. Rousselet, aux amis, nos bien vives condoléances.

AVIS

(*L'Avenir du Tonkin*, 5 septembre 1927)

Le public est informé que, malgré le décès de M. Jean Rousselet, industriel à Dap-Cau, la vente des conserves alimentaires provenant de son usine continue comme par le passé.

Envoyer toutes correspondances, commandes et mandats à l'adresse suivante : Succession de M. Jean ROUSSELET, DAP-CAU.

VENTE PAR ADJUDICATION JUDICIAIRE (*L'Avenir du Tonkin*, 14 septembre 1928)

.....
DÉSIGNATION

1^{er} LOT

Propriété de Thi-Câu. — Fabrique de conserves

Une propriété sise à Thi-câu, province de Bac-ninh, près de la route de Bac-ninh à Dapcau, comprenant : Un terrain dépendant d'un mamelon dit Nui-thiêm, dont il occupe en entier les versants Sud et Est et en partie les versants Nord et Sud joignant au nord le village de Thicâu d'une contenance de 20 hectares 61 ares et 15 centièmes.

Ensemble :

1. — Les constructions édifiées sur ce terrain construites en briques et couvertes en tuiles et comprenant :

1° — Une maison à étage comportant au rez-de-chaussée un vestibule formant salon, une salle à manger, un bureau, une pièce à usage de cuisine ou salle de préparation des conserves, couloir de dégagement ;

à l'étage : deux chambres à coucher et deux cabinets de toilette ; Des passages couverts réunissent le bâtiment principal à un bâtiment à rez-de-chaussée à usage de magasin de réserve et à une autre pièce à usage d'atelier :

Des communs comportant une buanderie, des hangars et des écuries ;

2° Une aire carrelée est attenante à la façade Est de la maison principale ;

3°. Une villa à étage située dans le même parc à cent cinquante mètres environ de la maison principale comprenant deux pièces au rez-de-chaussée et deux pièces à l'étage, cage d'escalier et vérandah ;

4° Un petit bâtiment à rez-de-chaussée situé à proximité de la villa comprenant trois compartiments constituant une dépendance de cette villa.

II. — La fabrique de conserves alimentaires que M. ROUSSELET *de cujus* exploitait dans ladite propriété comprenant :

Le nom commercial, la clientèle, l'achalandage ;

Et tous immeubles par destination servant à son exploitation consistant en :

Une voiture réservoir, un bœuf, deux autoclaves, trois cisailles, deux hachoirs, trois machines à fabriquer les boîtes en fer blanc, une presse, un coupe-légumes.

Observation faite :

Que les marchandises dépendant de ladite fabrique existant au jour de l'entrée en jouissance seront à reprendre par l'adjudicataire du présent lot, en sus de son prix, pour leur valeur indiquée au catalogue annexé au cahier des charges, avec rabais de 50 %.

SUR LA MISE À PRIX DE.8.000 p. 00

2^e LOT

Concession de Dong-dzu

Des terrains situés sur le territoire des communes de Đông-Dzu, Huu-bang et Phunggi, huyên de Qué-duong, province de Bac-ninh, d'une contenance approximative de 50 hectares 92 ares comprenant en majeure partie un mamelon et un banc de sable et le surplus des rizières de six hectares environ.

Le tout d'un seul ensemble limité :

Au nord, par le pied d'un mamelon depuis la borne de délimitation intercommunale entre les villages de Tu-Phong et Hien-luong jusqu'à la borne de délimitation intercommunale entre ce dernier village et celui de Phung-gi, puis une série de diguettes de rizières allant en direction générale de l'ouest-sud ouest à l'est-nord-est jusqu'à une borne de délimitation située sur un chemin entre les villages de Phung-gi et Huu-bang ; enfin, une autre série de diguettes, puis une ligne idéale traversant le banc de sable jusqu'au point A du plan.

À l'est, par une ligne brisée idéale partant du point A et s'infléchissant pour courir parallèlement à la ceinture de bambous formant limite de terrain d'habitation du village de Huu-Bang et à une dizaine de mètres de cette limite.

Au sud, par une ligne prolongeant la limite des terrains d'habitations de ce village et passant par un arbre remarquable, puis cette limite jusqu'au point B du plan, ensuite une série de talus, allant en direction générale de l'est-nord-est à l'ouest-sud-ouest jusqu'à une borne de délimitation entre les village de Huu-bang et Dongdu, et enfin le pied du mamelon jusqu'à la limite avec le village Tu-phong.

À l'ouest par le pied du mamelon jusqu'à la borne de délimitation intercommunale entre les villages de Tu-Phong et de Hiên-luong.

SUR LA MISE À PRIX DE. 400 p. 00

.....

Hanoï

(*L'Avenir du Tonkin*, 29 septembre 1928)

La vente de la concession Rousselet. — Ce matin, à 9 heures, en l'étude de M^e Ackein, il a été procédé par le ministère de M^e Coudray, premier clerc assermenté, à la vente aux enchères de la concession Rousselet.

Le premier lot, comprenant le domaine proprement dit et les habitations, mis à prix à 8.000 piastres, a été adjugé pour 9.050 piastres à la « Société des Recherches et

redevances minières ³ », plus 2.000 piastres pour les conserves et le matériel existant, plus les frais.

Le deuxième lot, comprenant la concession sise à Phuong-Y, a été adjugé à la dame Ba-Thai pour la somme de 1.575 piastres, plus les frais, sur mise à prix de 400 piastres.

20 août 1934 :

Conserves et confitures Rousselet en vente chez J. Michaud à Hanoï.

Publicité
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} août-30 décembre 1936)

FABRIQUE DE CONSERVES ALIMENTAIRES
Viandes—Légumes — Confitures
CONCESSION DE THI-CAU
ANCIENNE MAISON JEAN ROUSSELET
PROPRIÉTAIRE
JEAN IONESCO Successeur

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DE HANOÏ (TONKIN)

LISTE DÉFINITIVE DES ÉLECTEURS FRANÇAIS
ANNÉE 1940
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1^{er} avril 1940, pp. 474-484)

PROVINCE DE BACNINH
210 M. Ionesco André Concessionnaire Thi-Cau

³ Il pourrait s'agir, en réalité, de la Société Recherches et Redevances :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Recherches_et_redevances.pdf